



CTMEN du 4 octobre 2018

Déclaration liminaire de la FSU

Ce premier comité technique de l'année scolaire se tient après un été chargé en annonces ministérielles lourdes de conséquences pour l'avenir du service public d'éducation et ses personnels. Rappelons que c'est bien l'engagement sans faille de ces derniers qui permet quotidiennement à ce service public d'éducation de fonctionner et ce malgré des injonctions politiques faisant peu de cas de la réalité de leurs quotidiens professionnels.

Tout d'abord, l'arbitrage ministériel concernant l'avenir des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale a été rendu. De 26 académies en France métropolitaine le ministre impose de passer à 13, pour caler le schéma d'organisation déconcentré sur les périmètres des régions. Nous y reviendrons.

Ensuite, la rentrée 2018 a marqué le retour des suppressions de postes et de mesures incorrectement dotées de moyens.

Dans le premier degré, la dotation positive est en trompe l'œil, l'école primaire étant faussement dotée. Pour achever le dédoublement des CP et des CE1 en REP et REP+, il faut 4 000 postes. Même avec la baisse démographique, la dotation de 2 325 postes annoncée pour la rentrée 2019 ne couvrira pas l'ensemble des besoins en RASED ou en remplacement et surtout ne permettra pas l'abaissement des effectifs dans toutes les classes. Nous avons calculé qu'avec seulement 2 000 postes supplémentaires par rapport aux postes nécessaires pour dédoubler les seules classes de CP et CE1 en EP, on pourrait abaisser à 20 élèves par classe, du CP au CM2 dans toute l'Education prioritaire. Pour la FSU, il y a donc nécessité urgente à investir dans l'école pour réduire les effectifs d'élèves partout quand on sait que plus de 100 000 classes sont à plus de 25 élèves, dont 7 000 à plus de 30 ! Elle demande à ce qu'une concertation soit ouverte sur le sujet.

Avec la dotation annoncée, la FSU redoute une carte scolaire qui sacrifie une nouvelle fois les « plus de maîtres que de classes », les classes maternelles et les écoles en milieu rural.

Dans le second degré, la hausse des effectifs constatée

depuis 2009 continue avec la poursuite de la scolarisation de la cohorte massive 2006-2012. Les enfants de ces générations nombreuses continuent d'entrer au collège, dont partent des générations moins nombreuses. Cela se traduit par presque 26 000 collégiens de plus dans le public à la rentrée 2018. A la rentrée 2019, ce sont 36 000 élèves de plus qui sont attendus en collège concentrés sur la classe de sixième. Alors qu'à la rentrée 2017, près des deux-tiers des classes de sixième comptaient plus de 25 élèves, le cumul des hausses des rentrées 2018 et 2019 conduira à une moyenne de deux élèves de plus par classe.

En lycée général et technologique les effectifs augmentent aussi. En même temps, le nombre d'emplois diminue. La dégradation des conditions d'études des élèves et de travail des personnels ne peut que s'amplifier et dégrader toujours plus l'attractivité de nos métiers.

La voie professionnelle accuse, cette année encore, une baisse d'effectifs. Baisse qui s'explique par des cartes des formations déséquilibrées ne prenant pas en compte les choix des jeunes, des politiques publiques qui refusent d'ouvrir des filières insérantes et attractives dans les établissements publics, qui s'explique par un ministère de l'éducation nationale qui s'obstine à évacuer les questions essentielles qui se posent dans les lycées professionnels à savoir les moyens, les conditions de travail des personnels et les conditions d'accueil des jeunes.

La FSU se félicite de la réussite de la grève du 27 septembre dans l'enseignement professionnel. Cette première mobilisation a fait la démonstration que les personnels refusent la réforme dont les premiers textes seront présentés le 10 octobre au Conseil supérieur de l'éducation. Maintenus en l'état, ces textes entérineraient la suppression d'au moins 3 500 postes à terme. La FSU dénonce les propos du ministre devant l'Assemblée nationale le 2 octobre qui accuse les lycéennes en filière professionnelle de lui « coûter » trop cher sans être « synonyme de réussite ». Ce sont déjà les élèves pour lesquels l'Etat investit le moins. Pour la FSU, cette réforme comme

ces propos sont inacceptables. Ce ne sont pas les restrictions budgétaires qui doivent conduire une réforme mais l'objectif de réduire les inégalités scolaires, la réussite de tous les élèves et l'élévation générale du niveau des qualifications. En ce sens, la FSU demande un véritable dialogue social avec les organisations syndicales représentatives des personnels et de revoir l'ensemble de sa réforme. La FSU soutient les revendications légitimes des personnels et toutes leurs mobilisations pour les faire aboutir.

La rentrée 2018 est aussi marquée par plus de 200 suppressions effectives de postes dans la filière administrative. Partout les services sont à l'os ! La surcharge de travail ainsi créée dans les services des rectorats et DSDEN, le transfert de charge vers les établissements, nuit à la qualité de service rendu aux élèves et familles. Ce ne sont pas seulement les conditions de travail des agents des services touchés par ces réductions de postes qui sont dégradées, mais l'ensemble de la chaîne dont le service constitué un maillon. Chaque EPLE, chaque personnel, chaque usager, en ressent les conséquences directes. C'est la raison principale pour laquelle la FSU n'a jamais cessé de défendre la nécessité de créer des emplois administratifs et techniques dans les services comme dans les établissements.

Et comme si cela ne suffisait pas à satisfaire l'appétit des tenants de la réduction coûte que coûte de la dépense publique, sans jamais la regarder comme ce qu'elle est lorsqu'il s'agit de l'éducation de la jeunesse, c'est-à-dire une richesse, le ministre a dévoilé largement aux personnels les grandes lignes du projet de budget pour 2019. Insuffisance de création dans le premier degré, 2650 postes d'enseignants supprimés dans le second degré, dont au moins 900 dans la voie professionnelle, et 400 postes d'administratifs.

Enfin, dans les filières sociales et de santé des créations de postes sont nécessaires pour prendre en compte l'ensemble de leurs missions, leurs élargissements, notamment pour les personnels de services sociaux, et les conditions de leur bonne réalisation.

Cette insuffisance de moyens est inacceptable, comme l'est la politique de rémunération du gouvernement. Le décalage des mesures indiciaires de PPCR conjugué au retour du gel de la valeur du point d'indice, le rétablissement du jour de carence sont toujours inacceptables. De plus, le gouvernement prévoit un recours accru et facilité à l'emploi contractuel et envisage des conditions de rémunération des agents publics renforçant la prise en compte du « mérite » et les mettant en concurrence. Contre cette politique dévastatrice pour

la fonction publique, la FSU appelle à participer à la journée de mobilisation interprofessionnelle du 9 octobre pour la défense et le renforcement du statut de la fonction publique et des services publics, pour la création d'emplois et la fin de la précarité.

C'est aussi pour défendre le service public d'éducation et les conditions de travail des personnels, qu'elle les appelle à se mettre massivement en grève le 12 novembre prochain. La FSU travaille à ce que cette journée soit l'occasion, dans l'unité la plus large possible, de faire entendre les revendications en matière de créations de postes dans tous les métiers, de respect des personnels, de reconnaissance de leurs expertises professionnelles et d'amélioration de leurs conditions de travail.

La FSU revendique une autre politique éducative. En effet, le Ministre poursuit la mise en place de réformes d'un système éducatif pilotée par le haut et par les évaluations, reléguant les personnels à être des exécutants niant ainsi leur professionnalisme. La politique éducative retenue ne permettra pas de lutter contre les inégalités scolaires et même les creusera davantage.

La FSU accueille positivement la création d'une mission d'inspection de notre ministère pour évaluer la prévention en protection de l'enfance au sein de son fonctionnement. Nous espérons que cette première approche ne reste pas sans suite et tiendra compte de l'avis des représentants des personnels dont la protection des enfants est une de leurs missions.

A l'ordre du jour de ce comité technique ministériel est soumis à l'avis des représentants des personnels un projet de décret modifiant le décret 90-675. Celui-ci est d'une évidente nécessité pour garantir l'attractivité des corps d'inspection et prévenir des régressions de rémunération. Mais il ne peut être qu'une disposition transitoire avant une restructuration des grilles indiciaires des IEN et des IA-IPR, corps qui n'ont pas bénéficié de PPCR.

Par ailleurs, la FSU souligne que, malgré une récente revalorisation très partielle, une injustice demeure. En effet le même montant indemnitaire n'est pas attribué aux différents co-responsables des réseaux d'éducation prioritaire et ce aux dépens des inspecteurs. Nous demandons à ce que cette injustice soit corrigée par l'attribution aux IEN d'un montant égal à celui des chefs d'établissement. D'une manière générale, la FSU rappelle sa revendication que tous les personnels exerçant en éducation prioritaire bénéficient d'une indemnité de sujétion sans part variable.

Est également prévu pour ce CTMEN un bilan de l'expérimentation d'un recteur unique pour administrer deux académies, Caen et Rouen. La FSU

avait dès le départ fait part de son vif désaccord quant à la pertinence même de cette expérimentation. Nous avons rappelé notre attachement au modèle académique, à la nécessité de conserver des académies sur des périmètres territoriaux garantissant une bonne administration, avec un niveau de proximité tenant compte des réalités territoriales et de la connaissance qu'en ont les services et leurs personnels.

En plus d'un calendrier extrêmement resserré, les annonces budgétaires pour 2019 éclairent quant à la réalité de la réforme territoriale et de ses conséquences pour les personnels et le service public. En supprimant 400 postes d'administratifs, nul besoin d'être grand clerc pour comprendre que les projets de fusion des académies seront soumis aux recherches « d'économies d'échelles » au seul risque d'éloigner encore davantage l'action administrative du « terrain », de rigidifier inutilement les procédures et de dégrader ses missions essentielles d'organisation et de gestion du système éducatif.

Comme un effet d'aubaine, est publié ce jour le décret qui assouplit les modalités de nomination des recteurs à la main du gouvernement.

La FSU réaffirme donc son opposition aux fusions d'académies et des risques de régionalisation des politiques éducatives qu'elle emporte !

Les mesures d'accompagnement individuel qui pourront être envisagées, comme la promesse qu'il n'y aura pas de mobilité géographique forcée et celle de répartition sur le territoire de ce qui restera de l'emploi public, ne répondent en rien à deux questions :

Pourquoi perdre les savoir-faire, les connaissances qu'ont les personnels des problématiques bien concrètes de chaque territoire, les expertises professionnelles acquises au fil du temps, bref dégrader partout les conditions d'exercice des fonctions administratives ? Et pourquoi poursuivre des conceptions technocratiques de l'administration au risque d'abimer le quotidien des écoles et des établissements ?

Les expériences d'autres réformes de l'Etat territorial montrent qu'il est très aisé de casser des organisations qui fonctionnent mais leur reconstruction est une toute autre affaire.

Quant à la question cruciale des inégalités territoriales, elle reste la grande absente de cette perspective de réforme que la FSU ne considère pas inéluctable. Il est encore temps de faire marche arrière !

L'égalité professionnelle grande cause du Président de la République doit également se concrétiser pour

les personnels du ministère de l'éducation nationale. La labellisation n'est pas la bonne réponse aux attentes fortes de réductions des inégalités de rémunération et de déroulement de carrière. A partir de l'état des lieux, il faut élaborer un plan d'action ministériel déclinable dans les académies et dans les départements. Par exemple statistiques sexuées lors de l'ensemble des opérations de gestion collective des personnels, ou prise en compte de l'obligation de 40 % dans les primo-nominations des postes d'encadrement supérieur. Les nouvelles modalités d'évaluation doivent également prendre en compte les dimensions de genre : quelle répartition des avis à fonction égale ? Quelle incitation pour faciliter l'accès des femmes ou des hommes à certains postes ? Quel rattrapage pour les parents essentiellement des femmes qui ont réduit ou interrompu leur activité pour la naissance et l'éducation de leurs enfants ?

Il y a également la nécessaire revalorisation des filières majoritairement féminines à caractère social ou administratif qui est indispensable sur le principe : « à travail de valeur égale, salaire égal »,

Le protocole de 2013 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n'a concerné dans la FPE qu'un demi-million d'agents. Le plus important employeur de l'État doit être non seulement bon élève mais exemplaire dans le domaine. La FSU attend toujours la déclinaison concrète du protocole à tous les niveaux de notre ministère.